



Les Herbiers, le 30 juin 2022

A l'attention des parents d'élèves

Nos références : BC/SJ/RESTSCO/2022-18

Affaire suivie par : Service Vie Scolaire

02 51 91 29 71

scolaire@lesherbiers.fr

Objet : INSCRIPTIONS 2022-2023

Madame, Monsieur,

Pour la prochaine rentrée scolaire, le Portail Famille devient un passage obligatoire pour toutes les familles souhaitant bénéficier de l'ensemble des services municipaux extrascolaires, à savoir la restauration scolaire, le périscolaire, l'accueil de loisirs et l'Ecole Municipale de Sport.

➤ Si vous êtes déjà utilisateur de cet outil :

Merci de vérifier que votre dossier est complet. N'oubliez pas de le mettre régulièrement à jour (cf procédure jointe).

Attention, si votre dossier est incomplet, vous n'aurez pas la possibilité d'inscrire votre enfant.

Nous vous invitons donc à compléter le plus tôt possible votre dossier afin de pouvoir inscrire dans les temps votre enfant à la restauration scolaire et/ou au périscolaire. Pour information, le déblocage de votre dossier peut prendre plusieurs jours.

➤ Si vous n'êtes pas encore utilisateur du Portail Famille :

Nous vous invitons à remplir le document « Fiche inscription Portail Famille » présent sur le site du Portail Famille (<https://familles.lesherbiers.fr>), puis à le retourner par mail à l'adresse suivante : portail-famille@lesherbiers.fr.

↪ **Concernant l'Ecole Municipale de Sport :**

- Les inscriptions sont ouvertes aux enfants nés entre 2012 et 2017
- En fonction de votre lieu d'habitation, deux dates sont à prendre en compte :
 - Depuis le mardi 03/05/2022 pour les Herbretais
 - Depuis le mardi 05/07/2022 pour les autres communes

↪ **Concernant le service périscolaire :**

Les inscriptions pour l'année scolaire 2022-2023 débiteront **à partir du 18 juillet 2022**.

Pensez à inscrire votre enfant au plus tôt et sur la plus grande période possible.

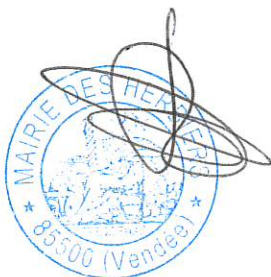
↳ **Concernant le service de restauration scolaire :**

- Les inscriptions seront possibles, comme le périscolaire, dès **le 18 juillet 2022**. Il est fortement conseillé d'inscrire votre enfant sur l'année entière s'il déjeune régulièrement au restaurant scolaire.
- Pour information, les tarifs de base pour un repas restent identiques à l'année scolaire passée, à savoir : 3.47 € pour un enfant en maternelle et 4.10 € pour un enfant en élémentaire. Le détail des tarifs est consultable sur le « Portail Famille – onglet Tarifs et modalités de facturation » (en bas à gauche).

En cas de difficulté d'inscription au Portail Famille et pour tout autre renseignement, les services municipaux se tiennent à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au 02.51.91.29.71

Comptant sur votre compréhension et avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Odile PINEAU
Adjointe déléguée à la Famille,
à la santé et aux solidarités



Patrice BOUANCHEAU
Adjoint délégué aux affaires
générales et scolaires

